



Cercle de la Voile de Grandson

Coupe des Amis Tempest – STAR



Grandson 11-12 septembre 2010

Instructions de course

1. Règles

La régata est régie par :

- 1.1 les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2009 – 2012, y compris les prescriptions additionnelles de Swiss Sailing.
- 1.2 Les règlements des classes Tempest et STAR
- 1.3 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.4 Les présentes instructions de course.

2. Avis aux concurrents

- 2.1 Le tableau officiel est placé à proximité de l'entrée du club-house.

3. Modifications des instructions de course

- 3.1 Toute modification des IC sera affichée au tableau officiel avant le briefing du samedi.
- 3.2 Un changement dans le programme des courses sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. Signaux faits à terre

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât (côté lac) de la rangée de mâts situés à l'ouest du club house.
- 4.2 Signaux accompagnés d'un signal sonore:
 - **L** Un avis aux concurrents a été affiché au tableau officiel
 - **B** Début et fin du temps de réclamation (drapeau rouge)
 - **AP** Départ retardé. Un signal d'avertissement ou tout autre signal pourra être fait seulement 30 minutes après l'affalé de l'AP
 - **AP sur A** Aujourd'hui plus de course
 - **Y** Portez une flottabilité personnelle avant de quitter le port et jusqu'au moment où vous êtes de nouveau à quai

5. Programme des courses

5.1 Horaire :

| | | |
|-------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Samedi 11 sept. | 09h00-12h00 | : Ouverture du bureau de course, confirmation d'inscription, remise des instructions de course. |
| | 12h00 | : Briefing |
| | 13h00 | : 1 ^{er} départ possible |
| Dimanche 12 sept. | 09h00 | : à disposition |
| | 14h30 | : dernier départ possible. |

5.2 Nombre de courses :

Il est prévu de courir 6 manches.

6. Pavillons de classe

6.1 Insigne de classe sur pavillon blanc.

7. Zone de course

7.1 La zone de course se situe au large de Grandson.

7.2 Selon les conditions météo, le comité de course peut décider de déplacer le parcours en dehors de cette zone.

8. Parcours

8.1 Parcours selon le plan annexé.

9. Marques

9.1 Les marques sont des bouées cylindriques orange.

10. Départ

10.1 Le départ sera donné en application de la règle 26:

Avertissement - 5mn Pavillon de classe + 1 signal sonore

Préparatoire - 4mn Pavillon I, ou Z et I, ou noir + 1 signal sonore

- 1mn Pavillon I, ou Z et I, ou noir affalé + 1 signal sonore

Départ 0 Pavillon de classe affalé + 1 signal sonore

La classe STAR part en premier. Le signal d'avertissement de la classe Tempest sera hissé au départ de la classe STAR

10.2 La ligne de départ sera entre le mât principal du bateau start arborant le pavillon du CVG (à tribord de la ligne de départ) et une marque.

10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.1.

11. Changement de parcours après le départ

11.1 Un changement de parcours après le départ sera annoncé avant que le voilier de tête ait commencé la nouvelle section de parcours, même si la nouvelle marque (ou ligne d'arrivée) n'est pas encore en place. Un bateau du comité de course indiquera le nouveau cap approximatif de la marque déplacée.

12. Arrivée

12.1 La ligne d'arrivée est délimitée par un pavillon bleu hissé sur le mât d'un bateau du CC et par une marque signalée par un pavillon bleu.

13. Système de pénalité

13.1 La règle 44.2 s'appliquera (pénalité de 2 tours)

Un bateau qui abandonne ou qui a effectué une pénalité doit remplir un formulaire et le remettre au secrétariat de régates avant l'expiration du temps limite pour réclamer.

14. Temps limites

14.1 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 20 min après l'arrivée du premier seront classés DNF. Ceci modifie les règles 35 et Annexe A4.1

15. Réclamations et demandes de réparation

15.1 Les réclamations doivent être faites par écrit sur les formulaires de réclamation disponibles au secrétariat de régates et déposées avant le temps limite pour réclamer.

15.2 Le temps limite pour réclamer est de 60 min après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour. Le début du temps limite pour réclamer est signalé par l'envoi du pavillon rouge sur le mât du club-house (accompagné d'un signal sonore) et la fin par l'affalement de ce pavillon (accompagné d'un signal sonore).

15.3 Les informations aux concurrents concernant les réclamations du comité de course ou du comité de réclamation, selon règle 61.1(b) seront affichées au tableau officiel.

15.4 Le comité de réclamation instruira, si possible, les réclamations dans l'ordre de leur dépôt. Les avis de réclamations et leurs ordres de passage seront affichés au tableau officiel dans les 30 minutes qui suivront la fin du temps limite pour réclamer. Il appartiendra aux parties concernées d'être présentes, avec leurs éventuels témoins, au lieu, et à l'heure indiquée sur ces avis.

15.5 Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée

de la décision la veille, ou pas plus de 30 min après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66 des RCV.

16. Classement

16.1 Le système de classement "Low point" de l'annexe A des RCV s'appliquera.

16.4 Le plus mauvais résultat sera retiré du classement final dès 4 manches valables.

17. Sécurité

17.1 Un bateau qui abandonne doit informer le comité de course ou le secrétariat de régate le plus rapidement possible.

18. Remplacement d'équipier ou d'équipement

18.1 Le remplacement d'un membre de l'équipage ne sera autorisé que pour des raisons importantes et avec l'approbation préalable par écrit du C. C.

18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu, qui a fait l'objet d'un contrôle de jauge, ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course.

19. Contrôle de jauge et d'équipement

19.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20. Bateaux officiels

20.1 Les bateaux du CC sont signalés par un pavillon du CVG.

20.2 Les bateaux du comité de réclamation sont signalés par un drapeau jaune JURY

22. Limitation de sortie de l'eau

22.1 Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la durée du championnat sans autorisation écrite préalable du comité de course.

24. Prix

Prix aux 3 premiers de chaque classe.

Prix souvenir à tous.

25. Décharge de responsabilité

25.1 La responsabilité du propriétaire, dans les cas sortant des limites des règles de course, est engagée selon les lois civiles en vigueur. La décision d'un bateau et de son équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (voir RCV 4, Décision de courir).

25.2 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

26. Assurance

26.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.

Annexe: Plan de parcours

Annexe A

Plan de parcours

Parcours : D - 1 - 2 - 3 - 1 - 3 - A

